MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- **Vallée de la Bruche**
N° d'affiliation ---------- **0943**
Date ---------- **03 mai 2015**
Lieu ---------- **BOURG BRUCHE**
N° d'épreuve FFM ---------- **780**
Organisateur technique -------- **Roland BOSSONG**
Adresse ---------- **7, rue Bremsinger 67100 STRASBOURG**
e-mail ---------- **mcvbruche@wanadoo.fr**
Téléphone ---------- **03 88 39 35 83**

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.
La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ---------- **Jacques GASSERT** Licence : **OFF 011094**
Président du Jury ou Arbitre ---------- **Jean Luc MULLER** Licence : **OFF 037308**
Membre du Jury ---------- **Thierry POMMIER** Licence : **OFF 037500**
Membre du Jury ---------- **Daniel PLUMERE** Licence : **OFF 237102**
Commissaire technique responsable ---------- **Jean Pierre LAPEYRADE** Licence : **OFF 014441**
Responsable du chronométrage ---------- **Marie Jo WASSON** Licence : **OFF 077134**

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Championnat Excellence MX 1	15 ans		classe 3/4	
Championnat Excellence MX 2	15 ans		classe 2	13 ans pour les 125 cc
Championnat Trophée	15 ans		classe 2-3-4	13 ans pour les 125 cc
Championnat Challenge	15 ans		classe 2-3-4	13 ans pour les 125 cc
Championnat Espoir 85 cc	11 ans		85 cc	11 ans révolus avec dérogation
Championnat Espoir 85 cc	12 ans		85 cc	12 à 15 ans au 01/01 de l'année en cours
Championnat 125 cc 2 T	13 ans		125 2 T	
Quads	15 ans		550 2 ou 4 T	
Quads	13 ans		125 2T 250 4 T	

Engagement :

Site Internet ---------- **http://www.engage.sports.com**
Contact ---------- **Hélène JANODET**
Adresse ---------- **10 av. de Gaulle 67190 MUTZIG**
Téléphone ---------- **06.84.82.42.46**
e-mail ---------- **mcvbruche.mutzig@numericable.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur -------- ☒ oui ☐ non
Tarif ----------
Caution ---------- **1000 euros**

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical -------- **Dr Jean Marc CAHLIK**

Nombre de secouristes---------- **12**

Nombre d'ambulance(s) ------- **2**

Hôpital le plus proche ---------- **SELESTAT**

Temps de trajet (en min)------- **20**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site---------- **Circuit de la Rape**

Adresse ---------- **BOURG BRUCHE**

GPS – Latitude (Nord)---------- **48°21'13.79"**

GPS – Longitude (Est) ---------- **7°8'34.48"**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---------- **1700 m**

Largeur minimum de la piste---------- **7 m**

Largeur de la grille---------- **35 m**

Longueur de la ligne droite de départ----- **105 m**

Nombre de OCP* ---------- **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais : **42**	Manche : **35**	Essais : **36**	Manche : **30**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	*Visa de la Ligue*	*Visa de la FFM*
Date :	Date :	Date : Numéro :